mai/juin 2019 • 1,50 €
Bimestriel #130

le monde des artisans

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// GRAND EST

MARNE

06 ACTUALITÉS
Cap sur l'artisanat !

08 ACTUALITÉS
Faciliter l'accès aux marchés publics

10 PRESTIGE
Vincent Frodefond, chocolatier depuis 1874

ÉVÉNEMENT

LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS À L'HONNEUR

P. 04

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
MARNE

ENSEMBLE, SOYONS ARTISANS DE VOTRE RÉUSSITE !

Parce qu'on croit en l'avenir de l'artisanat,
ON VOUS PRÊTE À 0%* !

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

www.bpalc.fr

*Limité à 20% du financement global plafonné à 20 000 € avec un minimum de 2 000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Offre valable jusqu'au 31/12/2019. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, SA Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit.
Siège social : 3 rue François de Curel 57000 METZ. R.C.S. METZ 356.801.571. Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Shutterstock - Création : Graffiti

© TKPIX-ANTOINE NEWEL

« Nous continuons et nous continuerons à faire valoir les préoccupations des artisans de notre territoire auprès de l'ensemble de nos partenaires et des instances nationales. »

Avec l'adoption de la loi Pacte début avril, et la réforme de la formation professionnelle promulgée fin 2018, tout l'environnement des chambres de métiers et de l'artisanat se redessine. Pour continuer à soutenir les entreprises artisanales, notre chambre et ses agents développent quotidiennement leurs activités. Avec la création d'une nouvelle offre de services dans les mois à venir, de nouveaux soutiens, notamment sur l'apprentissage ou l'accès aux marchés publics, un catalogue de formations de plus en plus diversifié et bien sûr la poursuite de nos partenariats, la CMA 51 entend bien continuer à accompagner, soutenir et développer les entreprises artisanales. Cette période est aussi consacrée aux réponses au Grand Débat national. Quelles qu'elles soient, nous continuons et nous continuerons à faire valoir les préoccupations des artisans de notre territoire auprès de l'ensemble de nos partenaires et des instances nationales. La première de ces priorités est de redonner du sens à la valeur travail. Je crois, comme vous, qu'il faut mettre en avant nos savoir-faire, nos efforts de transmission, notre goût pour la création. Dans cette optique, j'ai souhaité que notre magazine change de contenu. Au fil des pages de ce nouveau numéro, vous retrouverez davantage de parole donnée aux artisans, à nos partenaires, à notre action quotidienne et concrète à vos côtés.

Michel Boulant
Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? **WWW.CM-MARNE.FR**

@ARTISANAT51

CHAMBREMETIERS@CM-MARNE.FR

ACTUALITÉS 04

Foire de Châlons

CAP Artisanat : cap sur l'artisanat !

Publimarchés : faciliter l'accès aux marchés publics

Châlons : des aides à l'investissement

Vincent Frodefond, chocolatier depuis 1874

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14

Écouter l'artisanat du Grand Est

Une nouvelle page pour l'apprentissage du Grand Est

PRATIQUE 18

Accompagner, soutenir et développer les entreprises artisanales

16 ACTUALITÉS GRAND EST
La collectivité en faveur de l'artisanat du Grand Est

Prime d'activité : et vous ?

Instauriez l'intéressement

Comment mettre en sommeil son entreprise ?

Des images au top pour vos sites et blogs

REGARDS 24

Métiers : verrerie-cristallerie et maréchal-ferrant

L'Arsoie : les filles en bas nylon

Gérard Larcher, président du Sénat : « La loi a modernisé le statut de l'apprenti »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 19 pour les abonnés de la Marne.

Le Monde des artisans n°130 – Mai/juin 2019 – Édition de la Marne – **Président du comité de rédaction des pages locales :** Michel Boulant – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne – **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt – **Rédaction :** ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – **Secrétariat de rédaction :** Pixel6TM (Charlotte Souchon) – **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr – **Photographies :** Pixel6TM – **Crédit photos pages locales :** CMA51 sauf mention contraire - Couverture : © Corentin Le Goff – **Promotion diffusion :** Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/TM Tél. 03 87 69 18 01 – **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) – **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. **PDG et directeur de la publication :** François Grandidier – **N° commission paritaire :** 0321 T 86957 – **ISSN :** 1271-3074 – **Dépôt légal :** à parution – **Impression :** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260 Certifié PEFC pefc-france.org

Origine géographique du papier : Espagne · Taux de fibres recyclées : 0,27 % · **Certification des fibres utilisées :** PEFC · **Au moins 1 des indicateurs environnementaux :** Ptot 0,01 kg/tonne

CORENTIN LE GOFF

Plus d'infos sur le programme détaillé sur la page Facebook @villagedesmetiersetdesformations +

Foire de Châlons

RENDEZ-VOUS DU 30 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE. En partenariat avec Alméa Formation Interpro Champagne-Ardenne et BTPCFA Grand Est, la chambre de métiers et de l'artisanat vous accueille pour la 5e édition du Village des métiers et des formations : 600 m² dédiés à la promotion des métiers de l'artisanat et de la formation pour tous les publics.

Deuxième foire agricole de France avec plus de 2 millions de visiteurs chaque année, la foire de Châlons est aussi l'occasion pour le grand public de partir à la découverte des savoir-faire, des métiers et des formations de notre territoire. Avec le Village des métiers et des formations, la chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Grand Est, Alméa Formation Interpro Champagne-Ardenne, BTPCFA Grand Est et leurs partenaires animent pendant les onze jours de la foire un espace consacré à la promotion de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi.

Un carrefour pour les partenaires de la formation

Soutenu par la Région Grand Est, le Village des métiers et des formations permet au grand public de rencontrer en un même lieu de nombreux acteurs de la formation et de l'emploi : Alméa formation Interpro Champagne-Ardenne, CFA du BTP Grand Est, chambre de commerce et d'industrie de la Marne, Avize Viti Campus, le CFA Pasteur, les Compagnons du devoir, le régiment du service militaire volontaire ou encore l'AFPAM seront, entre autres, présents tout au long de la foire.

Des espaces de rencontres et de démonstrations

Autour des partenaires présents sur le Village des métiers et des formations, des animations sont proposées par chacun des co-organisateurs au gré des thématiques de chaque journée. Démonstrations, dégustations de produits préparés sur place, réalisation d'œuvres d'un haut niveau technique, le chapiteau offre à tous une occasion de découvrir des métiers de façon ludique et interactive.

CONTACT- CÉLINE DELACROIX
Responsable communication de la CMA 51
cdelacroix@cm-marne.fr

À VOS AGENDAS !

Chaque journée est ainsi rythmée par des démonstrations de métiers, des rencontres avec des écoles ou des centres de formation, et le nouveau concept « Les matinales du VDMF » : un plateau TV diffusé en direct sur les réseaux et accueillant les acteurs du territoire.

Quelques dates, pour prévoir votre venue :
→ Dimanche 1er septembre : Journée de la coiffure (bar à maquillage, concours de coiffure, défilé), co-organisée par l'Union nationale des entreprises de coiffure.
→ Mercredi 4 septembre : job dating avec des rencontres entre entreprises et postulants.
→ Jeudi 5 septembre : la silver economie est à l'honneur.
→ Vendredi 6 : autour du thème du développement durable, animations sur la performance énergétique et le numérique dans le BTP avec le BTPCFA Grand Est.
→ Samedi 7 septembre : mise en lumière des métiers d'art.
→ Dimanche 8 septembre : thème des métiers de bouche avec le lancement de la Cité des saveurs et du goût par la CMA 51.
Et aussi, la Journée de l'automobile avec Alméa Interpro et les ateliers du CFABTP Grand Est sur les outils numériques dans les formations « Impressions 3D, sciences et construction » et des ateliers de créations « L'art et la matière ».

TÉMOIGNAGE

CORENTIN LE GOFF

Plus d'infos sur les activités d'Arnaud Joussot sur www.serendipianos.com ou @serendipianos (tous réseaux sociaux) +

Invité au Village des métiers et des formations, à l'occasion d'une journée dédiée aux métiers d'art et en particulier à la lutherie, Arnaud Joussot, accordeur et créateur de kantele, revient sur sa participation en 2018.

« En tant qu'accordeur, réparateur d'accordéon et luthier de guitare, cette journée m'a permis de présenter mon métier au grand public, mais aussi de rencontrer des confrères. C'est très agréable, surtout face à nos métiers solitaires; c'est presque impossible le reste du temps avec le peu de moments libres que me laisse mon activité. J'ai eu la chance de pouvoir scénographier à ma guise le stand mis à ma disposition par la chambre. J'ai donc mis en scène un mini-piano et consacré une partie de l'espace au kantele, un instrument traditionnel finlandais que j'essaye de développer en France. Pendant la journée, j'ai aussi terminé la création d'un instrument, ce qui m'a permis de montrer concrètement en quoi consiste mon travail.

J'ai trouvé la journée sympathique, j'ai pu m'ancrer dans le territoire local et me faire connaître du public de la foire de Châlons. C'était mon objectif: rechercher une clientèle locale et mettre en valeur mon instrument fétiche. Le kantele est une sorte de harpe viking, une cithare triangulaire à cinq cordes (ré, mi, fa, sol, la) qui permet d'apprendre une mélodie simple à l'oreille. Faire découvrir mon métier, en parler, est une chose que j'adore et je sais que je peux avoir plein d'idées pour renouveler mon stand si j'étais invité à nouveau à participer au Village des métiers et des formations. »

RESTEZ INFORMÉS !

Dans une démarche d'amélioration de ses services, la CMA 51 développe sa communication dématérialisée. Plus écologique, plus efficace, plus économique, de nombreux envois d'invitations à des Salons, d'informations sur le monde économique et enfin ce magazine, seront désormais réalisés par voie numérique. La CMA 51 a mené en mai 2019 une campagne téléphonique pour recueillir des informations de contact de ses ressortissants. Il est encore temps de mettre vos coordonnées à jour ! Adressez-nous par mail vos noms, prénoms, n° de SIRET, numéro de téléphone et adresse mail.

À NOTER : les entreprises qui n'auront pas transmis un contact mail au 1er janvier 2020 à la CMA 51 ne pourront pas accéder à la carte numérique artisan (qui vous permet de bénéficier de nombreuses offres « OBIZ »).

POUR METTRE À JOUR VOS COORDONNÉES : cfe@cm-marne.fr

CAP Artisanat : CAP SUR L'ARTISANAT !

Avec CAP Artisanat, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne propose un accompagnement personnalisé aux moins de 26 ans. Cette convention d'accompagnement personnalisé est dédiée au retour à l'emploi ou à la formation des adolescents et jeunes adultes, et repose sur un soutien individuel et sur la création d'un parcours adapté à chacun.

Soutenue par l'Union européenne pour la mise en œuvre de CAP Artisanat dans la Marne, la chambre de métiers et de l'artisanat accueille quotidiennement les jeunes de moins de 26 ans désireux de reprendre un parcours de formation ou d'entrer en apprentissage.

Un suivi personnalisé et modulable

CAP Artisanat s'adresse aux jeunes NEET (des personnes de moins de 30 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formations). Orientés vers la chambre par ses partenaires (comme les missions locales ou les centres de formation), en cours de rupture de contrat d'apprentissage ou sans démarches en cours, ces jeunes peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement sur simple demande individuelle. Avec CAP Artisanat, les jeunes sont suivis le temps nécessaire pour trouver un chemin vers l'emploi ou une formation adaptés à leur projet professionnel et à leurs contraintes personnelles.

6

MOIS (DURÉE MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CHAQUE JEUNE)

Un accompagnement par étapes

L'accompagnement via CAP Artisanat se fait en trois étapes : la construction du projet professionnel, un temps d'immersion en entreprise, la recherche d'une formation ou d'un contrat d'apprentissage. La première étape consiste à définir le secteur d'activité de prédilection, mais aussi à proposer des techniques de recherche d'emploi, telles que la rédaction d'un CV ou des conseils de présentation lors des entretiens. L'étape suivante est un moment de découverte d'un métier en situation. D'une durée d'un jour à une semaine, le jeune accompagné est mis en situation dans des conditions réelles de travail.

Un relais auprès des entreprises

La dernière étape de l'accompagnement repose sur le réseau de la chambre de métiers et de l'artisanat. Chaque jeune se voit proposer une formation (parmi lesquelles comptent celles que propose la chambre) ou un contrat d'apprentissage. Le réseau des artisans du département ou les entreprises partenaires sont sollicités au cas par cas pour accueillir les jeunes ayant décidé de se lancer dans l'apprentissage d'un métier. Chaque accompagnement personnalisé débouche sur une sortie positive.

« À chaque question son service »

Un centre d'aide à la décision, le CAD

Véritable « interface » entre les entreprises et les jeunes, le service Jeunes/Entreprise vous accompagne dans votre projet professionnel.

Recrutement d'un apprenti ou recherche d'un contrat d'apprentissage, une seule adresse : cad@cm-marne.fr

Plus d'infos sur capartisanat@cm-marne.fr +

Vous cherchez à créer, à reprendre ou à céder une activité ?

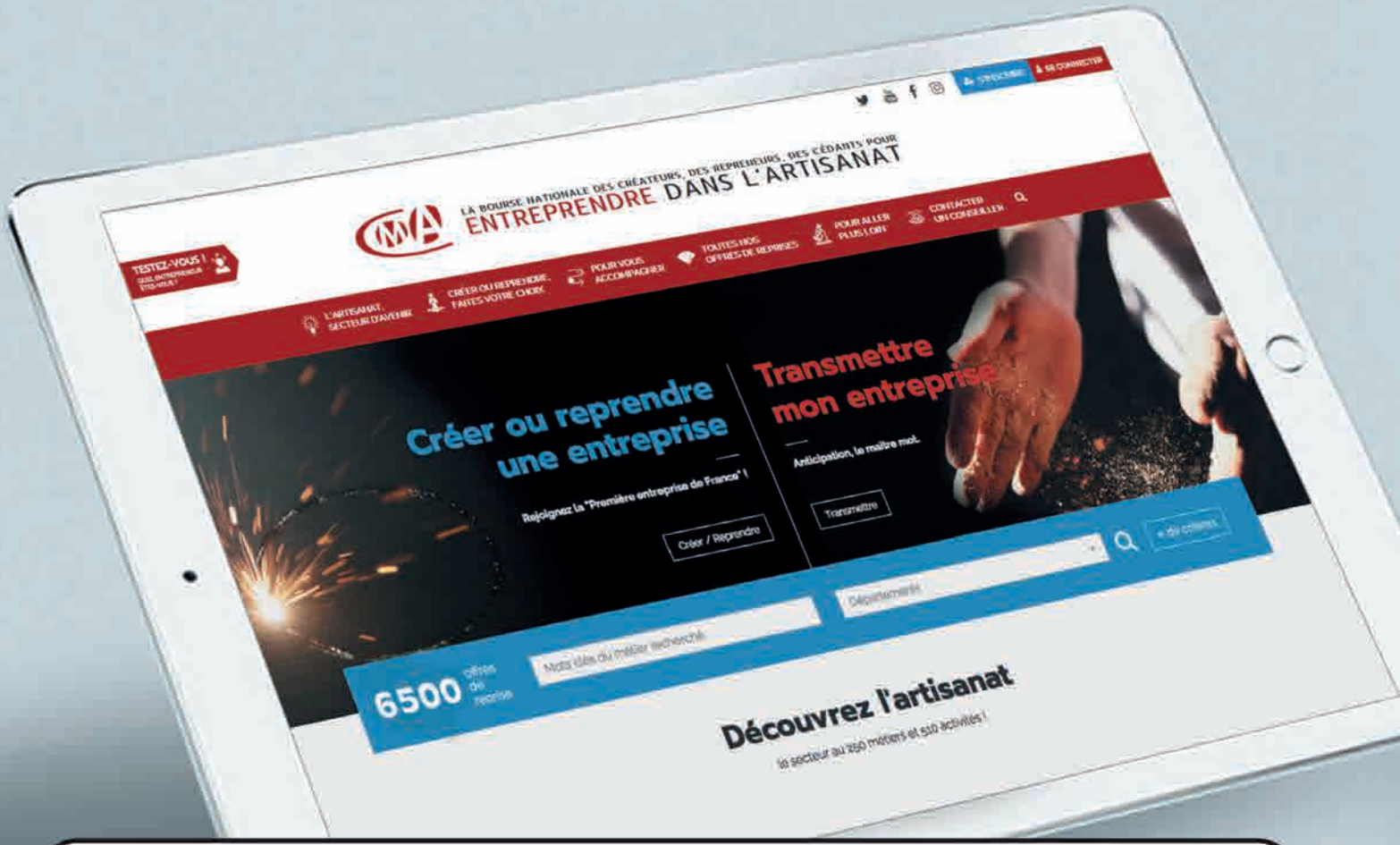

Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :

entreprendre.artisanat.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Châlons : des aides à l'investissement

Dans le cadre du Contrat de redynamisation du site de défense (CRSD), commerçants et artisans châlonnais bénéficient d'aides pour implanter, rénover ou améliorer leur fonds de commerce. Situés dans la commune de Châlons-en-Champagne ou sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Châlons, les artisans peuvent ainsi bénéficier :

- d'exonérations fiscales et sociales (cotisations patronales, assurances sociales, allocations familiales) pour les entreprises immatriculées après le 31 mai 2015 ;
- d'aides à l'investissement avec une subvention de 5 000 € par emploi créé et/ou de 30 % pour des investissements (mise aux normes sécurité ou accessibilité ou achat d'équipements par exemple).

PLUS D'INFOS :
ALEXANDRE MULLER
Chargé de mission implantation d'entreprises, marketing territorial, Châlons en Champagne Agglo
a.muller@chalons-agglo.fr

PubliMarchés faciliter l'accès aux marchés publics

Depuis octobre 2018, la CMA 51 propose un nouveau service à ses ressortissants pour les aider à développer leur activité. Publimarchés.fr est une plateforme dédiée aux marchés publics accessibles aux artisans.

Publimarchés est le premier site des marchés publics dédiés aux artisans des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne. Sur la base d'une veille réalisée par les agents des chambres départementales correspondantes, cette plateforme recense tous les appels d'offres auxquelles sont susceptibles de pouvoir répondre les TPE et PME.
Pour s'inscrire, rien de plus simple. L'inscription, gratuite, se fait sur le site Internet par le biais d'un formulaire et d'un n° de Siret. Ce formulaire permet notamment de cibler les marchés publics intéressant votre entreprise, en déterminant à la fois le périmètre au sein duquel vous pourriez intervenir mais aussi les domaines d'activité qui répondent à votre spécialité.
En facilitant l'accès aux marchés publics aux entreprises artisanales, Publimarchés.fr les accompagnent dans le développement de leur activité.

À NOTER

L'article 1 du Code des marchés établit un principe d'égalité de traitement entre toutes les entreprises. Ainsi, si les dossiers de candidatures doivent généralement contenir des justificatifs sur les moyens humains, techniques et financiers affectés au projet illustrés par le chiffre d'affaires des trois années écoulées, une entreprise de moins de trois ans peut néanmoins postuler en justifiant par ailleurs de sa capacité à effectuer le marché en question.

VOTRE CONTACT AU SEIN DE LA CMA 51
aurelien.petit@cm-marne.fr

@artisanat51

La CMA 51 est maintenant sur Instagram !
Portraits d'artisans marnais, découverte de nos formations en images, retour sur nos événements, retrouvez toute notre actualité sur @artisanat51

EN CHIFFRES

Au premier semestre 2019, la CMA 51 a accueilli 1 406 personnes dans ses différentes formations : un chiffre comparable au nombre de stagiaires passés par la chambre en 2018 (avec un total de 1 694 personnes). Cette montée en puissance s'explique notamment par une diversification des formations proposées, un développement de partenariats privés et une ouverture à un plus large public.

Retrouvez toute notre offre de formation sur www.cm-marne.fr

QUAND VOUS REFERMEZ UN MAGAZINE UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

« Pour être chocolatier, il faut être travailleur et courageux. C'est un milieu très concurrentiel. Mais quand on essaye de faire son métier au mieux et d'offrir du plaisir aux gens, les clients reviennent. »

VINCENT FRODEFOND, CHOCOLATIER DEPUIS 1874

Titulaire d'un brevet technique des métiers du chocolat, Vincent Frodefonds sillonne la France pour parfaire son apprentissage de Bourges à Saint-Étienne, en passant par Orléans. Lorsqu'il rencontre son épouse à Compiègne, ils décident de s'installer et de reprendre la chocolaterie Deléans, créée en 1874 à Reims. En vente depuis cinq ans, c'est toute l'image de marque de la maison Deléans qu'il faut reconstruire. 23 ans plus tard, Vincent et son épouse sont à la tête de plusieurs boutiques d'une des maisons de chocolat les plus emblématiques de Reims.

UNE MATIÈRE

Avant de passer son CAP chocolatier, Vincent Frodefond voulait être ébéniste, travailler au plaisir des yeux par la restauration de beaux meubles. Allergique aux poussières de bois, il trouve dans le travail du chocolat le même plaisir de la matière, la même joie des odeurs du produit.

INNOVATION ET SANTÉ

En 2003, il a gagné le 1er prix sucré du Prix Goût et Santé des artisans pour ses créations de chocolats sans sucre, à destination de ses clients diabétiques. Ce prix, organisé par MAAF Assurances avec le soutien de CMA France, valorise les professionnels des métiers de bouche qui s'engagent pour le « bien manger ».

UNE CLIENTÈLE

Vincent Frodefond est attaché à sa clientèle de proximité. Si certains clients sollicitent la marque Deléans, ce sont surtout des réguliers qui viennent acheter ses produits, certains de pouvoir être renseignés sur la composition et l'origine de tous les chocolats et de toutes les confiseries fabriqués dans les laboratoires derrière la boutique.

SE DIVERSIFIER

Comme tout chef d'entreprise, il doit veiller à consolider son activité.
En parallèle de son métier de chocolatier confiseur, il développe ainsi une activité de photographe.
Entre l'image et le chocolat, même souci de la mise en scène, des finitions et de l'éclat du produit.

UN PARCOURS

De ses années passées dans l'industrie comme ouvrier d'une usine de chocolat à Saint-Étienne, il garde une capacité à assimiler à la fois les aspects commerciaux de rentabilité et les aspects techniques de son métier artisanal.
Une polyvalence qui lui a toujours permis de trouver du travail facilement et d'arriver à vivre aujourd'hui du métier qui lui plaît.

© JEREMY TAMISIER

www.deleans.fr @deleans.chocolaterie +

En partenariat avec le CFA BTP des Ardennes à Poix Terron, la CMA 51 organise désormais les examens pour le BM en menuiserie. Le brevet de maîtrise menuisier de bâtiment et d'agencement est un titre national de niveau III. Il prépare aux fonctions de chef d'entreprise ou d'encadrement d'une équipe. Après les CAP fabricant de menuiserie ou menuisier installateur, le brevet professionnel menuisier pour devenir un ouvrier compagnon, le BM menuiserie complète dorénavant l'offre du CFA BTP de Champagne-Ardenne à Poix Terron.

Brevet de maîtrise

APESA 51

Face à la détresse que vivent parfois les entrepreneurs en difficultés économiques, financières et morales, le greffe du tribunal de commerce de Reims et la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne s'associent pour la mise en place d'une structure d'accompagnement spécifique : APESA 51 (aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aigüe). Une réunion d'information s'est tenue le 24 mai dernier dans les locaux du tribunal de commerce en présence de M. Marc Binnie, greffier associé du tribunal de commerce de Saintes et de Michel Boulant, président de la CMA 51.

Mini-entreprises

Organisés par l'association EPA (entreprendre pour apprendre), en partenariat avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Grand Est, les championnats des mini-entreprises EPA récompensent des projets de création de mini-entreprises grandeur réelle, portés par des jeunes de 12 à 25 ans (en collège, lycée général ou professionnel, missions locales ou établissements post-bac). Le 7 mai dernier à Reims, le Prix de l'Artisanat a ainsi été remis par Michel Boulant au projet Les petits délices du Lycée Gaston Bachelard de Bar-sur-Aube : une mini-entreprise de production de madeleines en forme de bouchon de champagne.

Printemps des arts

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne est partenaire des Vitrines de Reims pour l'organisation du Printemps des Arts. Du 17 au 26 mai, suite à un appel à candidatures, plusieurs artisans d'art ont ainsi été accueillis dans un chalet au cœur du Village des artisans : Nathalie Hannecart (maroquinière), Angélique Mallet (et ses créations d'origami et de mobiles pour enfants), Estelle Verhague (créatrice de bijoux) et Nina Lopez (avec ses peintures en décor).

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA,**
rendez-vous sur **Artisanat.fr**

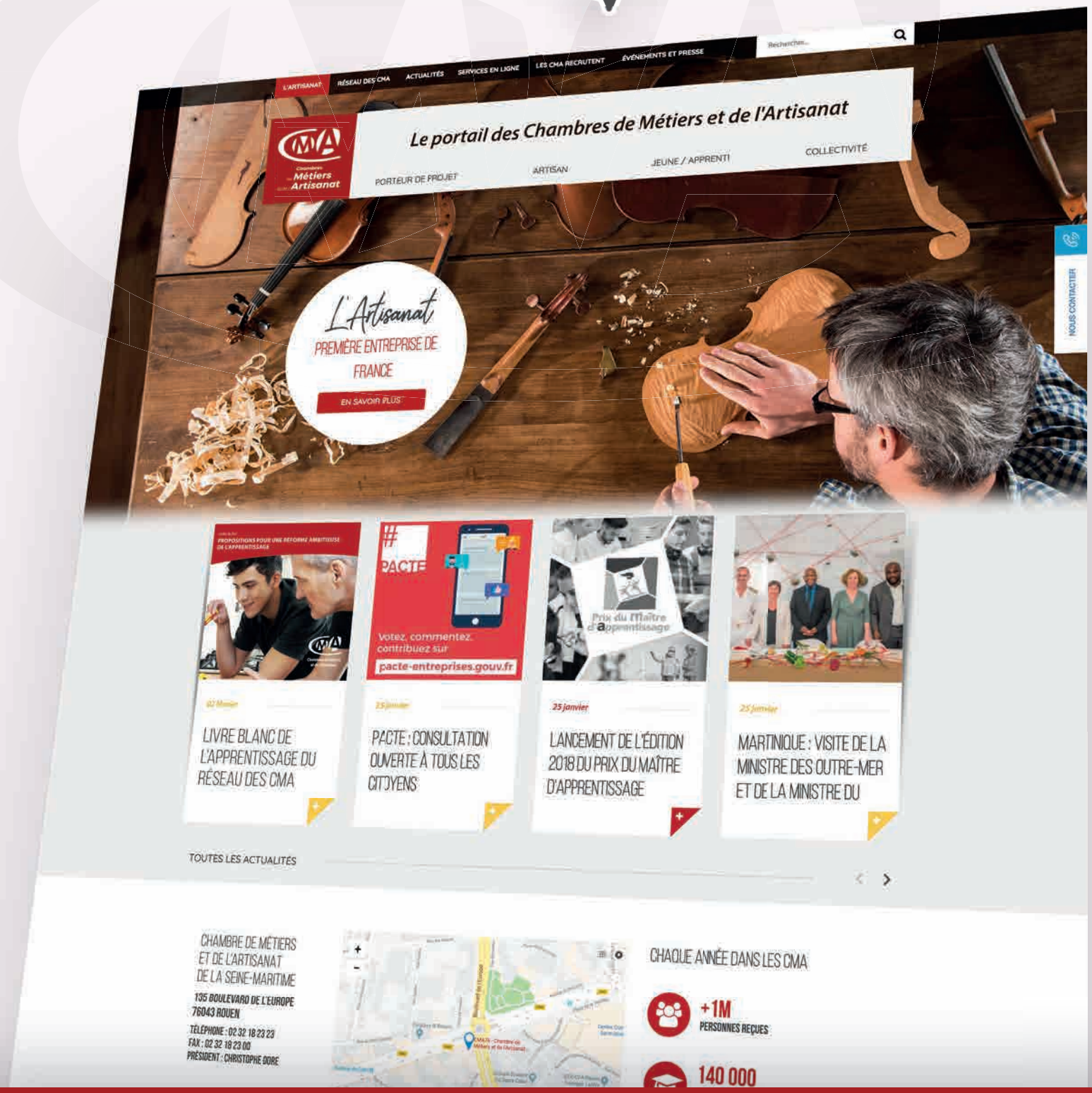

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Avec le réseau des CMA,
l'artisanat a de l'avenir

Écouter l'artisanat du Grand Est

MIEUX CONNAÎTRE L'ARTISANAT DU GRAND EST est essentiel pour que le réseau des chambres de métiers mène à bien ses missions, réponde aux attentes des artisans, actuelles et futures, qu'il s'agisse d'emploi, de formation, d'accompagnement stratégique…

Une étude d'envergure est ainsi lancée par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, soutenue par la Région Grand Est, pour écouter l'artisanat sur notre territoire, mesurer les besoins, identifier les manques et proposer ainsi un service toujours plus précis, toujours plus adapté.

OPAGE, une consultation multifacettes

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention Pacte Artisanat, établie avec la Région Grand Est et déployée depuis 2018. Cette grande enquête, à la fois qualitative et quantitative, se met en place sur les deux prochaines années à venir, par vague de consultations et sous différentes formes : mailings, phoning…

Son objectif ? Recenser les besoins des artisans en matière de développement économique, de formation et d'emploi, déterminer les spécificités de notre région, identifier les filières en manque de personnel, les secteurs en développement, les nouveaux métiers, construire un état des lieux chiffré de notre secteur…

L'étude OPAGE n'est pas une enquête classique. Sa pertinence et son originalité résident dans ses axes d'analyse : plus qu'un simple outil statistique, la démarche va permettre d'étudier en profondeur les problématiques de nos artisans et de prendre connaissance des nécessités immédiates formulées par les entreprises du Grand Est. Des besoins qui seront transférés aux chambres départementales, où les services pourront les étudier au plus vite et apporter ainsi une solution rapide aux artisans concernés.

Vous souhaitez contribuer à cette consultation, exprimer vos besoins ?

Par le biais de votre conseiller CMA ou directement sur internet, sur www.crma-grandest.fr, répondez à cette consultation et, en quelques clics, contribuez à construire un artisanat qui vous ressemble.

Une nouvelle page **pour l'apprentissage du Grand Est**

Avec les différentes réformes initiées par l'État en matière de formation et d'apprentissage, de nombreux changements et répercussions vont toucher nos centres de formation d'apprentis. Un constat qui suscite certaines interrogations et inquiétudes au sein des CFA artisanaux.

Bernard Stalter a souhaité réunir l'ensemble des directeurs des CFA artisanaux du Grand Est, avec le soutien de Jean Rottner et Valérie Debord, pour répondre à leurs questions et échanger sur la construction d'un nouveau modèle d'organisation et d'accès à l'apprentissage dans notre région. Comment les apprentis seront-ils indemnisés de leurs frais de transport, quel accompagnement peut-on leur proposer en termes d'hébergement, comment mutualiser, ne pas se faire concurrence… ? Autant d'interrogations et de sujets qui ont été évoqués lors de cette rencontre. Ces discussions, qui vont se poursuivre au travers un calendrier de rencontres et de groupes de travail, ont permis de mettre en exergue des volontés et actions communes telles que la mise en œuvre du e-CFA (expérimenté au sein du CFA d'Eschau), la valorisation des savoir-faire régionaux dans la restauration de la cathédrale de Notre-Dame de Paris ou encore l'idée de créer un CFA dédié aux métiers rares et d'art…

« Nous partageons tellement de thématiques communes et surtout, nous avons des objectifs semblables autour desquels nous devons nous réunir, qu'il s'agisse de CFA de chambre, des associatifs ou du public… Nous devons avancer ensemble, construire ensemble une nouvelle page pour l'apprentissage du Grand Est, affirme Bernard Stalter, et je sais que la région Grand Est, malgré la redistribution des rôles et des compétences de chacun, restera présente à nos côtés : son engagement pour l'apprentissage et les métiers de l'artisanat demeure intact. »

ESSENCES & MATIÈRES : RENDEZ-VOUS À REIMS CETTE ANNÉE

Désormais bien connue des artisans des métiers d'art mais également du grand public, la manifestation régionale dédiée à l'excellence artisanale s'installera cette année à Reims, au sein des salons de l'hôtel de Ville, les 6, 7 et 8 décembre. Un nouveau cadre pour cette édition 2019 qui s'inscrit dans une thématique tournée cette année vers la gourmandise et la curiosité…

À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS D'ART…

Depuis 2018, la manifestation *Essences & Matières* a évolué, offrant désormais au public une immersion grandeur nature dans l'univers des métiers d'art. Basé sur le principe du showroom, le nouveau concept d'*Essences & Matières* ouvrira la porte de véritables cabinets de curiosités, s'adaptant au lieu et au territoire qui l'accueille.

▲ L'édition 2018 avait rencontré un vif succès à Nancy.

Artisans, participez à l'édition 2019

Vous êtes artisan des métiers d'art, vous exercez un métier rare qui reflète l'excellence de notre secteur ? Vous souhaitez vous faire connaître au travers d'un événement original et d'envergure ? Déposez votre dossier de candidature sur : www.crma-grandest.fr (attention, nombre de places limité.)

PORTRAIT

Jean Rottner, président de la région Grand Est

évoque l'engagement de sa collectivité en faveur de l'artisanat du Grand Est : partenariat, avenir, soutien… De nombreux dispositifs sont déployés par la Région Grand Est, en lien avec les chambres de métiers pour soutenir et développer les entreprises artisanales. Une volonté politique forte, des élus et des équipes mobilisés et derrière, un homme convaincu.

L'ARTISANAT

Plus de 100 000 entreprises artisanales : c'est pour moi un secteur clé ! C'est l'économie du quotidien et l'emploi de proximité. Je pense que c'est aussi un état d'esprit, une histoire enracinée dans nos territoires. C'est pour cela que la Région Grand Est accompagne activement l'artisanat : transformation numérique, transition écologique et énergétique, nouvelles manières de produire, recrutement… Nous répondons présent.

Bernard Stalter et moi-même avons un objectif commun : construire l'artisanat de demain autour de deux mots-clés, compétitivité et proximité. Nos équipes ont développé différents dispositifs qui permettent de moderniser les outils de production pour plus de performance. À travers le programme Artisanat de demain, ce sont déjà 7 millions d'euros qui ont été mobilisés par la région en ce sens. Nous continuerons à soutenir ces initiatives tout en encourageant la création et reprise d'entreprises artisanales en faveur d'un entreprenariat dynamique dans les territoires.

UN PARTENAIRE

De nombreux partenariats nous lient aux chambres de métiers : ils sont souvent ponctuels et attachés à des actions particulières. Nous voulons aller plus loin en définissant une stratégie d'ensemble. Pour être plus forts, plus efficaces et délivrer de meilleurs services aux professionnels. Le 10 mai dernier, j'ai ainsi proposé à l'ensemble des directeurs des CFA du Grand Est de mettre en place des groupes de travail, afin de définir de nouvelles méthodes, de nouvelles pratiques et ainsi imaginer, ensemble, un modèle inédit dans ce contexte de réforme. Notre complémentarité fait notre force, il faut savoir en tirer tout le bénéfice.

APPRENTISSAGE

Jusqu'alors nous avions la responsabilité de l'apprentissage. Demain, avec la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, elle sera confiée aux branches professionnelles. Ce n'est pas une réforme anodine : d'après les estimations la Région perdra près de 120 millions d'euros. L'objectif du législateur est double : permettre aux entreprises de s'engager plus activement en faveur de l'apprentissage et prendre davantage en compte leurs besoins de recrutement. Beaucoup de détails restent à régler dans la mise en œuvre de cette loi (transport des apprentis, avenir des métiers qui ne dépendent pas des branches professionnelles...) mais une chose est sûre, nous continuerons à apporter notre soutien à l'apprentissage, parce que c'est une voie d'excellence. Nous le ferons différemment, avec audace et innovation.

UNE VISION

L'artisanat n'est pas uniquement le premier employeur du pays. C'est aussi notre histoire, notre identité et une véritable part de l'excellence française. L'incendie de Notre-Dame de Paris l'a démontré : si aujourd'hui, la cathédrale peut être reconstruite, c'est parce qu'au cours des siècles les artisans ont veillé à transmettre des gestes, des savoir-faire, des techniques irremplaçables. Ce drame a fait émerger un projet d'avenir au sein de nos réflexions : l'ouverture d'un CFA des métiers du patrimoine. Un projet que nous construisons ensemble, Région et CRMA Grand Est.

ET DEMAIN ?

L'enjeu est de gagner en compétitivité tout en renforçant l'attractivité des métiers de l'artisanat. C'est dans cet esprit qu'avec la CRMA Grand Est nous avons jeté les bases d'un e-CFA. Une expérimentation qui s'engage à Eschau mais qui aura vocation à être étendue aux autres établissements de la région. C'est une approche différente des métiers (imprimantes 3D, simulateur en réalité augmentée, tableaux numériques) mais également une meilleure diffusion de la culture de l'innovation. Il s'agit non seulement de mieux former nos apprentis, mais également de transformer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes qui ne sont pas encore assez nombreux à s'orienter vers cette voie. Nous voulons apporter la démonstration que l'artisanat c'est l'avenir.

Accompagner, soutenir et développer les entreprises artisanales

Avec les PASS Enjeux, Thématiques et Actions, la CMA 51 accompagne les entreprises existantes. Sur la base d'un diagnostic exhaustif, ce suivi personnalisé est pris en charge à 100 %. Réalisé à l'aide de logiciels dédiés, il s'attache à tous les secteurs de votre activité économique.

PASS ENJEUX

Un diagnostic global de la situation de l'entreprise est fait avec un collaborateur de la chambre pendant une séance d'une demi-journée. Cet examen passe en revue les questions de gestion financière, commerciale, administrative ou de gestion des personnels. Le portrait rendu fait apparaître les zones possibles d'amélioration dans la gestion de l'entreprise.

PASS THÉMATIQUES

Développement commercial, gestion financière, numérique, ressources humaines ou conseil pour l'export : cet accompagnement établit précisément les zones d'ombre et les forces de l'entreprise. Il donne lieu à des préconisations concrètes. Par exemple, face au manque de suivi de la clientèle, la création d'un fichier client est conseillée. Les différents thèmes peuvent tous, et successivement, être étudiés avec le chef d'entreprise.

PASS ACTIONS

À chaque préconisation issue du PASS Thématique choisi par le chef d'entreprise répond un PASS Action. Il s'agit pour le chef d'entreprise de construire un plan d'actions précis pour améliorer la performance de son activité. Entretiens individuels sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de la chambre, échanges téléphoniques, chaque préconisation est étudiée attentivement et peut mener à des propositions de formations ou à des conseils pratiques : établissement du seuil de rentabilité de l'activité, conseils de communication sur les produits, aide à la réalisation d'un budget prévisionnel… de nombreuses actions d'améliorations concrètes sont enclenchées avec l'artisan lors de cet accompagnement.

Pris en charge à 100 %

L'ensemble des prestations est pris en charge à 100 % par la CRMA Grand Est, la CMA 51, la Région Grand Est et les fonds européens FSE et Feder. Le suivi successif des différentes étapes de ce parcours est conseillé mais non obligatoire.

UNION EUROPEENNE

PASS ARTISAN L'expertise Cma

Pour en savoir plus : entreprise@cm-marne.fr

L'ARTISANAT : DES MÉTIERS QUALIFIÉS

Les titres d'artisan, de maître artisan, d'artisan d'art ou de maître artisan en métier d'art sont délivrés sur demande auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat, selon des conditions de formation et d'activité régies par la loi 96-603 du 5 juillet 1996. Ces qualifications mettent en valeur votre savoir-faire et votre expérience, et offrent à vos clients une garantie d'expertise. Avec les qualifications artisanales, la reconnaissance officielle de votre activité sécurise la commercialisation de vos produits.

PLUS D'INFOS SUR
chambremetiers@cm-marne.fr

Crisalid®

La signature
DE L'ENCAISSEMENT

Les logiciels qui vous donnent des ailes® !

www.crisalid.com

"Ce produit est conforme aux exigences de la marque NF Logiciel de Gestion d'Encaissement. Ce produit est certifié par:
AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX. Le référentiel de certification peut être obtenu auprès d'INFOCERT"

PROPRE À CHAQUE SITUATION
L'ensemble de ses ressources et celles des membres du foyer comptent dans le calcul.

UN SEUIL À NE PAS DÉPASSER
Le chiffre d'affaires des 12 derniers mois précédant la demande et celui de la déclaration trimestrielle ne doivent pas dépasser un certain seuil.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE
La prime doit être demandée auprès de la Caisse d'allocations familiales.

LECTURE RAPIDE

La prime d'activité, c'est aussi pour vous !

Créée le 1er janvier 2016 pour remplacer le revenu de solidarité active (RSA) et la prime pour l'emploi, la prime d'activité est une prestation destinée à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs qui perçoivent des revenus modestes, indépendants compris[1]... *Samorya Wilson*

Critères d'attribution

Pour pouvoir bénéficier de la prime d'activité, il faut justifier de son identité mais aussi de l'ensemble de ses ressources et celles des membres du foyer. Toutes les aides sociales comme les allocations logement ou familiales et celles de retour à l'emploi sont prises en compte. La prime est déterminée via une déclaration trimestrielle de la situation et des ressources (DTR). Pour les travailleurs indépendants, le calcul des droits à la prime d'activité s'effectue sur la base des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou non commerciaux (BNC), déclarés aux services fiscaux pour la dernière année fiscale connue. En l'absence de déclaration de BIC/BNC, c'est le chiffre d'affaires du trimestre qui sera retenu. Cependant, sur option, et pour une durée d'un an renouvelable, les indépendants peuvent bénéficier d'un régime dérogatoire qui leur permet de calculer leurs droits à la prime d'activité uniquement sur la base du montant trimestriel de leur chiffre d'affaires.

Modalités de calcul

Les artisans peuvent opter pour la déclaration trimestrielle mais sous réserve que leur chiffre d'affaires des 12 derniers mois précédant la demande ne dépasse pas 70 000 € et que, simultanément, le chiffre d'affaires déclaré dans la DTR n'excède pas 17 500 €. Le calcul du droit à la prime d'activité est opéré par la Caf (Caisse d'allocations familiales) pour les artisans. Il est réalisé sur la base du chiffre d'affaires ou des revenus disponibles, après application d'un abattement de 50 % pour les prestations de services (artisans). Schématiquement, en fonction de ces revenus déclarés tous les trimestres, la Caf calcule la prime d'activité selon la formule suivante :

Montant de la prime d'activité = (montant forfaitaire éventuellement majoré + 61 % des revenus professionnels + bonifications individuelles) – les ressources prises en compte du foyer.

Suite à la crise des Gilets jaunes, le montant maximal de la bonification individuelle a été réévalué depuis le 1er janvier 2019[2]. Il est passé à 90 € pour une personne ayant des revenus au niveau du Smic. Le montant de la prime d'activité dépend de chaque situation individuelle.

Fonctionnement

La prime d'activité n'est pas automatique. La demande doit se faire sur le site de la Caf ou par le dépôt d'un formulaire sur place. Le bénéficiaire doit déclarer tous les trois mois ses revenus du trimestre précédent, sur le site de la Caf ou via son application mobile. La prime est versée chaque début de mois. N'étant pas imposable, il convient de la déduire des revenus à déclarer. De plus, elle n'est pas prise en compte dans le calcul et le montant des autres prestations (ex. : allocation logement, Paje, AAH...).

1. Articles R845-1 à R845-3 du Code de la Sécurité sociale. 2. Décret n° 2018-1197 du 21 décembre 2018 relatif à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité.

Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, faites une simulation sur www.caf.fr +

Et si vous instauriez l'intéressement ?

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire profiter au moins 3 millions de salariés de l'épargne salariale d'ici fin 2020. Il a donc pris des mesures, comme la suppression du forfait social pour les TPE-PME, afin de les inciter à signer des accords d'intéressement. *Samorya Wilson*

Comprendre l'intéressement

L'intéressement et la participation sont des dispositifs d'épargne salariale et de management qui permettent d'associer les salariés à la réussite de l'entreprise. La mise en place de l'intéressement est facultative et se traduit par le versement de primes aux salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de niveaux de performance, définis à partir de critères précis. Les sommes attribuées peuvent être perçues immédiatement ou investies dans un plan d'épargne salariale (PEE, PEI ou Perco). Ces sommes restent exonérées de cotisations salariales, à l'exception de la CSG et CRDS. Depuis le 1er janvier 2019, le forfait social, qui était auparavant appliqué sur les sommes déposées au titre de l'épargne salariale, est supprimé pour les entreprises de moins de 50 salariés*.

Les personnes concernées

Tous les salariés de l'entreprise, même à temps partiel, doivent pouvoir profiter de l'intéressement. Son bénéfice est également ouvert au chef d'entreprise ainsi qu'à son conjoint, s'il a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé. En revanche, un accord d'intéressement ne peut pas être conclu dans une entreprise dont l'effectif est limité à un salarié si celui-ci a également la qualité de président, directeur général ou gérant. L'accord peut inclure une clause d'ancienneté mais elle ne doit pas excéder trois mois. Il reste également possible de subordonner l'intéressement à une condition de présence effective ou continue du salarié.

Signer un accord d'épargne salariale

L'accord d'intéressement se conclut avec les représentants du personnel. Lorsque l'entreprise n'en possède pas, un procès-verbal de carence doit être établi. Pour aider les petites entreprises à négocier et à mettre en place des accords d'épargne salariale, deux modèles simplifiés d'accord sont à leur disposition sur le site du ministère du Travail. Ils reprennent point par point les clauses obligatoires devant figurer dans un accord de participation et d'intéressement. Dans certaines branches, les TPE-PME peuvent opter pour l'application directe de l'accord-type négocié au niveau de la branche et adapté à leur secteur d'activité.

* Article 16 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019

POUR CONSULTER DES MODÈLES D'ACCORD :
www.travail-emploi.gouv.fr

Précisions sur la régularisation des erreurs relatives au PAS dans la DSN

Bercy vient d'apporter des précisions sur les conditions dans lesquelles les employeurs peuvent régulariser les erreurs commises dans l'assiette ou le taux de prélèvement à la source dans la DSN (Déclaration sociale nominative) qu'ils transmettent chaque mois à l'administration fiscale. Les erreurs visées sont celles ayant abouti à une insuffisance ou un excédent de retenue à la source et les trop versés de revenus ayant une incidence sur le prélèvement à la source. Par exemple, l'entreprise qui constate une erreur dans la DSN souscrite au titre d'un mois donné pourra la régulariser dans une déclaration souscrite au titre d'un mois de la même année civile. SW

Pour plus de détails, consultez le Bofip, référence : BOI-IR-PAS-30-10-50-20190227.

Mise en sommeil : une alternative à considérer

Divers motifs peuvent conduire un entrepreneur à cesser temporairement son activité : des raisons professionnelles ou familiales, une période creuse, un gain de temps nécessaire… Quel que soit le motif, il convient de respecter la procédure et d'être au fait des conséquences que cela entraîne. *Samorya Wilson*

Quelle procédure doit-on suivre ?

Dans le cadre de l'entreprise individuelle, seul le dirigeant peut décider de la cessation temporaire de l'activité[1]. S'il s'agit d'une société, la décision de mise en sommeil appartient au représentant légal (sauf clause contraire dans les statuts). Dans le mois qui suit la décision d'interruption de l'activité, la cessation temporaire doit être déclarée auprès du CFE[2] dont dépend l'entreprise ou auprès du greffe du tribunal de commerce. Ce dernier procédera alors à une inscription modificative au répertoire des métiers (RM). L'inscription sera insérée au *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (*Bodacc*). La publication de la cessation d'activité dans un journal d'annonces légales (JAL) est, elle, facultative. **La procédure de mise en sommeil a un coût : 190,24 € pour une société pluripersonnelle, 74,54 € pour une société unipersonnelle et 104,34 € pour une entreprise individuelle.**

Que se passe-t-il une fois la décision prise ?

Sur le plan juridique, la société continue de fonctionner normalement. Ainsi, le représentant légal est tenu de respecter les obligations comptables. Les cotisations sociales restent dues s'il y a des salariés. Pour la micro-entreprise, seuls un bilan et un compte de résultat abrégés suffisent. Si l'entrepreneur ne perçoit pas de rémunération pendant la cessation d'activité, il n'aura pas à payer de cotisations sociales mais il devra régler une cotisation de base au régime des travailleurs indépendants. Fiscalement, la cessation d'activité entraîne une exonération de la TVA et de la cotisation foncière des entreprises douze mois après l'interruption.

Comment se règle la fin de la pause ?

La durée de l'inactivité est limitée à deux ans pour une société et un an pour une entreprise individuelle (renouvelable une fois en cas d'activité commerciale). À l'issue de la suspension temporaire d'activité, le dirigeant peut soit reprendre son activité, soit la cesser définitivement, soit la céder. Dans tous les cas, il doit le signaler au CFE. Au-delà de la durée maximale de cessation temporaire d'activité, le greffier du tribunal de commerce peut procéder à la radiation d'office. Le dirigeant dispose alors d'un délai de six mois pour la contester auprès du juge commis à la surveillance des registres.

1. Code de commerce : article R123-5. 2. Centre de formalités des entreprises.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom ..... Nom .....

Profession .....

Nombre de salariés ..... Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

Rédiger du contenu pour votre site marchand ou votre blog vous demande déjà du temps et un effort en termes de référencement… Mais ne faites pas l'impasse sur les images ! Bien les nommer et les calibrer vous permet de gagner des bons points auprès des moteurs de recherche… et donc d'être plus visible. *Samira Hamiche*

DES IMAGES AU TOP pour vos sites et blogs

LES TROIS ATOUTS

1. ÊTRE BIEN RÉFÉRENCÉ

Il fut un temps, les images permettaient d'accroître considérablement le trafic de son site grâce aux requêtes Google images. Ce n'est plus trop le cas, car la firme a changé de fonctionnement en février 2017. Toutefois, le moteur de recherche continue à faire des associations d'idées entre images et sites d'origine : si la plupart de vos images touchent, par exemple, à l'univers de la coutellerie d'art médiévale, les internautes intéressés seront prioritairement dirigés vers votre site.

2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Souvent négligé, le « texte alternatif » (balise « alt text ») est pourtant fondamental pour les malvoyants. Ce champ correspond en effet à la description audio ou braille de l'image. Sachez que les personnes malvoyantes sont de mieux en mieux équipées. Les lecteurs d'écran des ordinateurs et smartphones permettent de naviguer plus confortablement, et de lire à voix haute la description des images (« Fabrication d'un couteau viking à l'atelier Valhalla », pour rester sur notre exemple !).

3. SE DÉMARQUER

Même les journalistes web et bloggeurs professionnels n'en font pas un automatisme… Est-ce une raison pour se montrer grégaire ? En optimisant les noms des images et leur poids, vous prendrez l'avantage sur d'autres sites.

LES TROIS RÈGLES D'OR

1. RÉDUIRE LE POIDS DES FICHIERS

Par défaut, vos photos sont lourdes. Publiées en l'état, elles allongent le temps de chargement des pages (et c'est encore plus flagrant sur mobile), ce qui est agaçant pour l'internaute et vous pénalise en termes de référencement. Redimensionnez donc vos images : enregistrez-les en format .jpg ou .png en évitant de dépasser 150 à 200 Ko par photo. Les plus téméraires supprimeront les données Exif (« métadonnées »)…

2. CHOISIR UN NOM CLAIR

Oubliez les noms tarabiscotés issus de votre carte mémoire, type « DSC666.jpg »… Le nom du fichier que vous téléchargez doit être purement descriptif. Il ne doit pas comporter de caractères spéciaux (accents, lettres liées, etc.). Il faut impérativement séparer les mots par des tirets, et non des underscore (_). Par exemple : Noel-Dupont-artisan-coutellier.jpg.

3. DÉCRIRE SON IMAGE

Le texte alternatif (« alt text ») est invisible à l'écran, mais apparaît dans le code de la page. Il doit décrire en quelques mots ce qui est représenté. Exemple : « Démonstration du polissage d'un couteau double tranchant ». Tout doit être orthographié correctement : les accents, les tirets, les majuscules sont autorisés. Renseignez une légende si vous souhaitez ajouter un complément d'information directement visible. Attention, la balise « title », qui apparaît au survol de l'image, est moins importante que la balise alt !

© FANNY GUENZI

www.fedecristal.fr - www.cerfav.fr

© FCVMM

Franck Staub,
secrétaire général
de la FCVMM

« Le verre est un matériau particulièrement vertueux, car il est recyclable à l'infini. Nous travaillons beaucoup sur les enjeux environnementaux afin de réduire nos impacts. »

VERRERIE-CRISTALLERIE

L'ARTISANAT AU COEUR

Le secteur du verre regroupe quatre grands types d'entreprises : les « grosses » cristalleries de l'Est de la France (Daum, Lalique, Saint-Louis et Baccarat), les verreries qui fabriquent des flacons de parfum (PME et ETI), les fabricants de verre technique (PME) et les artisans verriers indépendants. Tous ont l'artisanat dans leur ADN. *Sophie de Courtivron*

La Fédération des cristalleries et verreries à la main et mixtes (FCVMM) représente différents métiers et toutes tailles d'entreprises aux savoir-faire pointus. Les gestes des savoir-faire verriers ont d'ailleurs été inscrits à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel le 14 février dernier (étape avant les listes de l'Unesco) ; *« nous faisons autant référence aux savoir-faire des artisans indépendants que des employés qui travaillent dans les manufactures »*, précise Franck Staub, secrétaire général de la FCVMM. La maîtrise du geste est la même.

CRÉATIVITÉ ET REPRODUCTIVITÉ

Au Cerfav[1], la formation continue de créateur verrier (en deux ans) apporte aux élèves tout ce qu'il faut pour être artisan indépendant. La formation initiale par voie d'apprentissage propose quatre CAP en alternance (art du verre et du cristal, vitrail, décoration, souffleur de verre/verrier de laboratoire avec travail au chalumeau). *« Un excellent verrier peut savoir tout faire mais l'artisan d'art doit savoir quoi faire ; il est dans la créativité tandis que la reproductivité est une caractéristique importante du travail de manufacture »*, note Denis Garcia, directeur du Cerfav.

ATTRACTIVITÉ ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Le savoir-faire français, inégalé, sous-tend le succès des entreprises du verre, notamment à l'étranger. *« 80 % du chiffre d'affaires des cristalleries est réalisé directement ou indirectement à l'export »*, pose Franck Staub. De même, les verreries de Normandie, souvent des Entreprises du patrimoine vivant (EPV), produisent 85 % des flacons de parfum… du monde. Quant aux artisans indépendants, ils ont un fort pouvoir attractif[2]. Sur l'ensemble du secteur, les besoins en recrutement sont constants, en particulier sur les postes d'ouvriers spécialisés en conduite de machine de verrerie.

Forte de son excellence, la verrerie-cristallerie doit aujourd'hui répondre à un double enjeu de préservation et de transmission de ses savoir-faire. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication y ont toute leur place (lancement d'un Mooc[3] en septembre par le Cerfav, fablab intégré à l'école, etc.). Au fablab, les élèves en vitrail réalisent des calibres plus précis qu'à la main… *« Grâce au numérique, les élèves développent autre chose ; la nouvelle génération de verrier fait bouger les lignes »*, observe Denis Garcia. Et la tradition s'en trouve non pas amputée, mais enrichie.

1. Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Meurthe-et-Moselle) qui accueille 95 % des apprentis du verre en France. 2. Par exemple, la Verrerie de Biot est la première entreprise visitée de France (600 000 personnes par an). 3. Massive open on line course ou « formation en ligne ouverte à tous ».

MARÉCHAL-FERRANT

CE MÉTIER, QUEL PIED !

Installés à leur compte pour la majorité d'entre eux, salariés ou sous-officiers de gendarmerie au sein du régime de cavalerie de la Garde Républicaine, environ 1 500 maréchaux-ferrants exercent en France. Spécialisés dans l'entretien des pieds des équidés, ils suivent les évolutions des matériaux et des techniques pour poser des ferrures courantes et orthopédiques/thérapeutiques.

Isabelle Flayeux

L'artisan maréchal-ferrant procède au parage (soins de la corne) des pieds des équidés et au ferrage, qui consiste à appliquer une protection. « *Même si les traces des premières ferrures en Europe datent de l'époque des Gaulois, le métier tel qu'on l'entend de nos jours existe depuis un peu plus d'une centaine d'années* », précise Pierre-Jean Lafitte, enseignant en maréchalerie en lycée agricole, formateur de forge au CFA de Marvejols, maréchal-ferrant à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère). Si le principe de base reste le même, à savoir poser des fers en acier sur les sabots avec des clous à ferrer, les innovations ne manquent pas dans le secteur de la maréchalerie, aussi bien pour le confort de l'animal que pour améliorer les performances des chevaux de course. « *Le fer en aluminium fait partie des grandes innovations des années 2000. Plus onéreux, les fers en plastique et en résine sont prisés en compétition, pour un gain de poids et une recherche de vitesse. La résine est aussi un matériau utilisé pour coller les fers au lieu de les clouer.* » Les méthodes et les techniques de travail ont quant à elles évolué grâce à l'imagerie vétérinaire qui ouvre à une meilleure connaissance de l'animal et de sa locomotion.

CINQ CENTRES DE FORMATION BTM

Le CFA agricole de la Lozère propose deux diplômes en maréchalerie par la voie de l'apprentissage. « *Être titulaire d'un CAPa (Certificat d'aptitude professionnel agricole) maréchal-ferrant donne le droit à l'installation. Nous encourageons fortement les jeunes à poursuivre leurs études sur un BTM (Brevet technique des métiers), un diplôme de niveau IV délivré par la chambre de métiers et de l'artisanat* », explique Catherine Fayet, responsable formation BTM maréchal-ferrant au CFA-CFPPA (centre de formation pour adultes) de la Lozère. En France, seuls quatre autres établissements préparent au BTM maréchal-ferrant : Gourdan-Polignan (Haute-Garonne), Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), Verdun (Meuse) et Beauvais (Oise). À la sortie, la majorité des diplômés s'installe en artisan indépendant. Spécialiste de la fabrication et de la transformation des fers dans différents matériaux, le maréchal-ferrant maîtrise également le ferrage orthopédique. Professionnels et enseignants du secteur participent actuellement à la réflexion en cours au niveau du ministère de l'Agriculture sur la création d'un brevet professionnel.

DR

Pierre-Jean Lafitte,
formateur CFA,
maréchal-ferrant

« Le BTM est une porte ouverte à l'emploi. C'est le niveau d'excellence qu'on souhaite pour un ouvrier. »

www.epl-lozere.fr ⓕ Pierre-jean lafitte artisan Marechal Ferrant

© MARI_ART

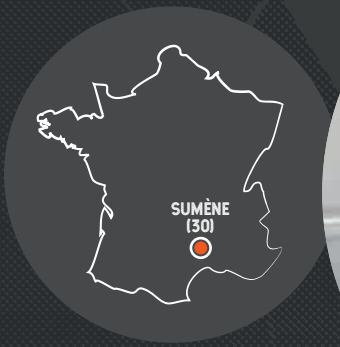

« Nous amenons les clients à adhérer à cette théorie que la frénésie n'a rien de bon. L'excellence, c'est prendre le temps. »
Marc Laurent, directeur général

LES FILLES EN BAS NYLON

L'ARSOIE – FABRICANT DE BAS NYLON ET DE SOIE

En plein cœur des Cévennes, à Sumène (Gard), l'entreprise l'Arsoie-Cervin (25 salariés) cultive le savoir-faire méticuleux de la fabrication du bas nylon et de soie. Son positionnement haut de gamme et une stratégie percutante ont contribué à faire de la marque une référence mondiale, prisée des plus fameuses gambettes.

Julie Clesienne

AU PAYS DU VER À SOIE

Berceau historique de la culture du mûrier, les Cévennes ont une longue tradition dans la production de soie. Auguste Massal exploite le filon à son retour de la Grande Guerre en créant une entreprise de cartonnage, pour emballer les bas de soie. Son frère cadet se lancera dans la fabrication de bas dès les années trente. Seconde Guerre mondiale : les GI's débarquent et, avec eux, le fameux bas nylon. L'Arsoie s'en empare. « *Souvent confondu avec le polyamide élasthanne très répandu, le polyamide pur utilisé pour les bas nylon est radicalement différent : pas élastique pour un sou, transparent, cristallin...* », détaille Marc Laurent, l'actuel directeur général.

PHOTOS : © L'ARSOIE-CERVIN

LES RÈGLES DE L'ART

Fabriquer un bas nylon en 2019 ? Un sacerdoce ! « *1 h 15 sont nécessaires pour tricoter une jambe à plat car nous travaillons sur d'authentiques métiers à tisser des années trente, acquis patiemment par Serge Massal, le dernier dirigeant. Des machines exceptionnelles, inscrites au patrimoine industriel français. La couture est, elle, toujours faite à la main... de la maille à la maille ! Les bas circulaires sont, eux, réalisés en cônes, et non en tubes, avec un vrai talon (désormais une exclusivité mondiale)* », précise Marc Laurent. Résultat : une solidité et un rendu incomparables. « *Leurs 15 g pour 10 km de fil résistent à une traction entre deux véhicules !* »

L'HEURE DU REPOSITIONNEMENT

Habituée à travailler en marque blanche pour les poids lourds de la lingerie fine, la manufacture a revu sa stratégie il y a une dizaine d'années. « *Serge Massal formule les rêves, j'apporte l'aspect gestionnaire. J'ai été embauché notamment pour concrétiser le repositionnement ultra-luxe, qui ne supporte pas l'à-peu-près.* » Rajeunissement des équipes (passées de 52 à 32 ans de moyenne générale), souci de la transmission des savoir-faire, multiplication des prototypes, façonnage de l'image de la marque… « *Un travail dans la douleur sur le coup mais qui a porté ses fruits.* »

▲ Marc Laurent, l'actuel directeur général, et Serge Massal, le PDG.

ENTRE OFFENSIVE ET RETENUE

Pour passer de l'image d'Épinal au commerce 3.0, Marc Laurent propulse la marque Cervin sur la toile en 2013, « *avec zéro euro de budget* ». Le site marchand génère 60 % du CA aujourd'hui. Un jeu d'équilibriste pour le directeur général : « *L'idée est, simultanément, de faire perdurer l'entreprise, d'améliorer les produits, les conditions de travail, comme la relation client. Nous nous limitons volontairement à la vente de 800 000 paires de bas ou collants par an, quitte à nous être déjà retrouvés en rupture de stock… L'année prochaine, à l'occasion des cent ans de la maison, toutes les conditions seront enfin réunies pour lâcher les vannes !* »

LUTTER CONTRE LA FRÉNÉSIE

Symbole de l'élégance à la française, must du raffinement, le bas nylon sait se faire oublier sur la jambe mais pas dans l'imaginaire collectif. Ainsi, pas une année ne se passe sans qu'une grande maison de couture ne les sollicite pour un développement spécifique. Chanel, Dior… mais aussi Rihanna qui les contacte en direct, Catherine Deneuve qui en est une adepte… Les bas Cervin sont plébiscités dans le monde entier (50 % de vente à l'export). « *Notre produit fait rêver et, summum du luxe, nous avons acquis la liberté de dire non. La frénésie n'a rien de bon. L'excellence, c'est prendre le temps…* », revendique le directeur général.

www.cervin.fr - www.cervin-store.com +

DATES CLÉS

1920 Création de l'entreprise par Auguste Massal, grand-oncle du PDG actuel, Serge Massal.

1986 Serge Massal reprend les rênes, introduit les anciens métiers à tisser et s'oriente vers l'ultra-luxe.

2009 Marc Laurent intègre l'entreprise au poste de directeur général.

2011 Obtention du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV).

2013 Lancement du site de e-commerce qui leur permet de gagner en autonomie et de vendre en leur nom propre.

2020 Cent ans de l'entreprise qui atteint désormais 2 M€ de CA. Lancement d'un nouveau site Internet.

À NOUS DEUX !

PHOTOS : DR

Ils ont fait le choix de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale en couple. Comment concilier sereinement vie privée et vie professionnelle lorsqu'on est ensemble H24 ? Comment travailler à deux pour le meilleur, en évitant le pire ? Éléments de réponse avec ces binômes à la scène comme à la ville.

Marjolaine Biagi

DÉCLARER SON CONJOINT : UNE OBLIGATION

Dans le cadre du projet de loi Pacte, qui vient d'être adopté à l'Assemblée nationale, les députés ont voté à l'unanimité un amendement imposant aux chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale de déclarer leur conjoint s'il travaille, à temps complet ou partiel, à leurs côtés. L'objectif : que le conjoint bénéficie d'un réel statut protecteur.

LYDIE ET SÉBASTIEN CHAPEAU – COIFFEURS

EN ÉQUILIBRE

Elle est titulaire d'un CAP coiffure et d'une mention complémentaire et exerce depuis 17 ans dans un salon à Périgueux (Dordogne). Lui a un brevet professionnel et est manager d'un salon Franck Provost. Lorsque, en 2017, l'occasion se présente de reprendre le salon où elle travaille, ils la saisissent aux cheveux. « *C'était le bon choix à faire si nous voulions évoluer* », affirme Lydie Chapeau. « *Nous n'avions aucune appréhension quant au fait de travailler en couple* », ajoute son époux, Sébastien. Grâce à un service léché – « *Nous passons du temps en amont avec la clientèle et fonctionnons sur devis* » –, le salon Artistyk séduit. Comme de vrais partenaires en affaires, les époux, associés à parts égales, apportent chacun leur expertise, leurs compétences et leur savoir-faire. « *Si nous coiffons tous les deux, Lydie est plus à l'aise dans l'artistique et le community management* (animation des réseaux sociaux) *et moi dans la gestion administrative et financière.* » En trois ans, le couple a su trouver un véritable équilibre entre vie professionnelle et personnelle. « *Notre fils de 16 ans est attiré par l'artisanat. C'est bien la preuve que notre famille ne pâtit pas de notre décision.* » Lydie et Sébastien vivent ainsi pleinement cette « *très belle aventure* ». Mieux, ils espèrent qu'elle gagne en intensité. « *Nous avons aujourd'hui une employée et une junior. Pourquoi ne pas imaginer plus de salariés, et d'autres salons ?* », concluent-ils.

www.artistyk.fr Artistyk artisan coiffeur

ADELINE ET THOMAS BOULEAU – GARAGISTES

DE LA SUITE DANS LES PROJETS

Après 15 ans dans l'hôtellerie-restauration, Adeline Bouleau choisit… la voie de garage. En juin 2018, elle et son époux Thomas ouvrent le garage poids lourds BTM à Laval (Mayenne). Si Monsieur, ancien mécanicien PL, a de solides bagages, Madame a tout à apprendre, mais ne manque ni d'enthousiasme ni d'énergie. « *J'ai suivi une formation à l'utilisation du chronotachygraphe numérique, l'appareil enregistreur de vitesse et de temps d'activités dans les véhicules de transport.* » La jeune femme est d'ailleurs l'une des seules en France formée à cette pratique. « *J'aime découvrir de nouvelles choses* », assure-t-elle. C'est cette appétence pour la nouveauté qui motive le couple à créer son entreprise et à travailler ensemble. « *Nous nous connaissons depuis 15 ans. Nous avons déjà la maison, le mariage, les enfants. Il nous fallait un nouveau challenge !* » Adeline ne cache pas pour autant les craintes qu'elle a pu ressentir : « *N'allait-on pas mettre notre couple en péril en devenant collègues ?* ». A priori, non : moins d'un an après l'ouverture de leur garage, dont ils ont choisi d'être salariés, les deux époux ont trouvé leur rythme de croisière. Lui gère la partie mécanique, les commandes et les factures afférentes, elle la partie chronotachygraphe. La journée terminée, chacun s'efforce de laisser le travail au travail. Une décision facilitée par le sas entreprise-domicile (20 minutes de route) et… les enfants. « *Nos filles de 4 et 6 ans savent nous dire stop quand ça dérape* », termine Adeline en riant.

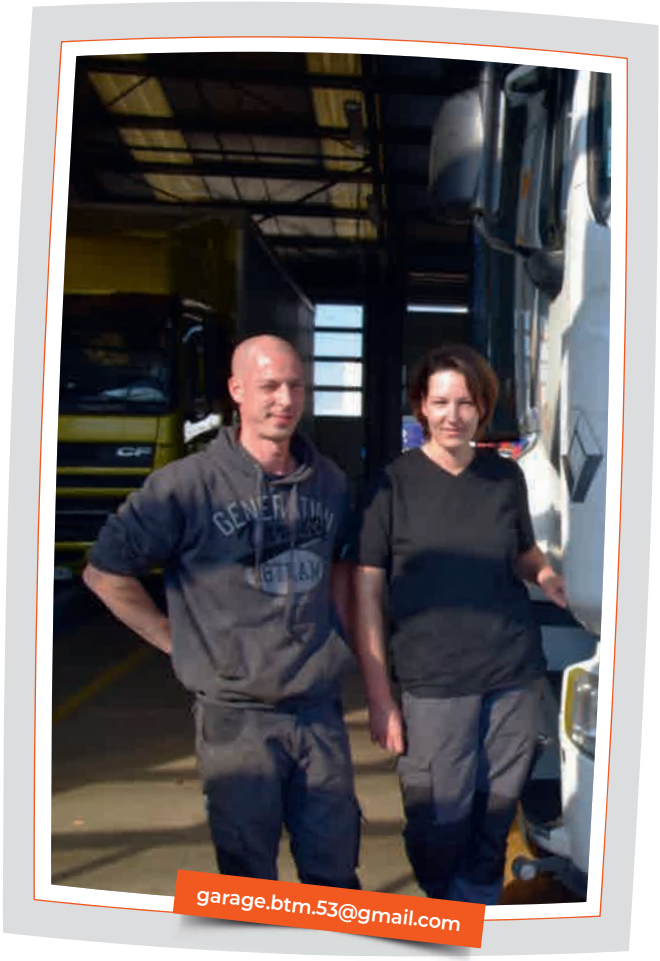

garage.btm.53@gmail.com

www.gposarl.com GPO SARL

FRÉDÉRIQUE ET ÉRIC CHARTON
FABRICANTS DE JEUX

LES DEUX FONT LA PAIRE

L'amour se prend parfois au jeu. La preuve : Frédérique et Éric Charton se rencontrent autour d'une table de flipper. Une anecdote croustillante pour ces deux fous de jeux « de café » (billards, bornes d'arcade, baby-foot, fléchettes…). Aujourd'hui, le couple, marié, a trois enfants : deux fils… et une entreprise, GPO ou Game Parts Online, créée il y a sept ans à Givry-en-Argonne (Marne). Une aventure à deux, où chacun exprime ses talents et ses compétences. « *Nous rénovons, fabriquons, louons et vendons toutes sortes de machines que l'on trouvait auparavant dans les bars,* explique Éric. *Je m'occupe de la partie électronique et mécanique, Frédérique assure le côté administratif et artistique. Nos compétences sont complémentaires. Nous apprenons l'un de l'autre et sur le travail.* » Le tandem fonctionne si bien que le chiffre d'affaires de GPO augmente chaque année et que l'entreprise emploie une personne en intérim. Pas question toutefois pour le couple d'y sacrifier son intimité. « *Il faut prendre du temps pour soi, pour sa famille, sans penser au travail. C'est bien aussi de faire des choses seul, comme Frédérique et moi passons beaucoup de temps ensemble.* » Cogérants de GPO, les deux époux sont sur un pied d'égalité et disposent des mêmes pouvoirs et prérogatives. L'entente est donc primordiale. « *Ce n'est pas un problème, nous finissons toujours par tomber d'accord,* sourit Éric. *Et nous sommes en phase sur l'essentiel : la pérennisation et le développement de notre entreprise !* »

GÉRARD LARCHER

« LA LOI A MODERNISÉ LE STATUT DE L'APPRENTI »

Les 19es Rencontres sénatoriales de l'apprentissage (RSA) ont eu lieu au Sénat, en mars dernier, sous la houlette de Bernard Stalter, président de CMA France, et de Gérard Larcher, président du Sénat. L'apprentissage vient par ailleurs d'être réformé en profondeur*. Gérard Larcher balaye avec nous ces actualités récentes.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC L'ARTISANAT ET L'APPRENTISSAGE ?
Je suis vétérinaire, spécialisé dans les chevaux. Au cours de mon activité au Haras national du Pin, j'ai travaillé aux côtés d'artisans, aux côtés d'apprentis, pour développer toutes les activités en lien avec le cheval, avec notamment des actions de formation dans les domaines de l'équitation, de la sellerie et de l'attelage.

QUELS SONT SELON VOUS LES POINTS FORTS DE LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ?
La loi a modernisé le statut de l'apprenti afin de le rendre plus attractif pour les jeunes et pour les entreprises. Elle a ainsi levé des freins à l'embauche d'apprentis en rapprochant leur statut de celui du contrat de travail de droit commun. C'est tout à fait positif !

AURAIT-ON PU ALLER PLUS LOIN SUR CERTAINS POINTS ?
Le Sénat avait considéré que la réussite de la réforme de l'apprentissage devait passer par l'implication de tous les acteurs de cette politique publique. C'est pourquoi il avait renforcé le rôle des Régions dans la nouvelle gouvernance de l'apprentissage. C'était logique du fait de leur expérience en la matière et de leurs compétences sur la formation professionnelle et le développement économique des territoires. Nous n'avons pas été suivis, c'est dommage.

QUEL RÔLE ATTENDEZ-VOUS DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DANS CE CONTEXTE DE RÉFORME ?
La loi a été votée. Je viens de rappeler nos réserves sur le rôle des Régions. Mais il faut maintenant tourner la page et tout mettre en œuvre afin que cette réforme soit un succès. CMA France s'implique à fond et mobilise tout son réseau afin d'impliquer les artisans d'une part, et de faire connaître les nouvelles potentialités de l'apprentissage aux jeunes et à leurs familles d'autre part.

QUELS SONT LES POINTS FORTS DE LA DERNIÈRE ÉDITION DES RSA ? EN 2020, CES RENCONTRES FÊTERONT LEURS 20 ANS ; PENSEZ-VOUS D'ORES ET DÉJÀ À UN ANGLE QUI VOUS PARAÎT INTÉRESSANT ?
Les rencontres sont toujours un moment privilégié pour mettre à l'honneur l'apprentissage dans l'artisanat et faire connaître le rôle des artisans et des chambres de métiers et de l'artisanat dans le développement de l'apprentissage. Je crois que les débats sur l'orientation et les modalités de mise en place de la réforme ont été particulièrement intéressants. Il est trop tôt pour savoir quel sera le thème des vingtièmes RSA. On en discutera le moment venu avec CMA France. Mais croyez-moi, nous mettrons le paquet pour en faire un événement exceptionnel !

* La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre 2018. Plus d'infos sur www.travail-emploi.gouv.fr > Grands dossiers > Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

www.senat.fr > Rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2019 +

© F. MARECHAL

DATES CLÉS

1973
Diplôme de vétérinaire obtenu à l'École nationale de vétérinaires de Lyon.

1983
Élu maire de Rambouillet.

1986
Sénateur des Yvelines.

2004
Ministre délégué aux Relations du travail (Premier ministre : Jean-Pierre Raffarin).

2008
Président du Sénat.

BOSCH

X-TRA RÉVOLUTIONNAIRE

JUSTE UN CLIC.

X-LOCK. L'ultime système de changement d'accessoire pour meuleuses angulaires.

La nouveauté mondiale de Bosch Professional pour les meuleuses angulaires : le nouveau système révolutionnaire permettant de changer d'accessoire en un seul clic. Plus besoin de clé !

www.bosch-professional.com/x-lock

X-LOCK

It's in your hands*. Bosch Professional.

* C'est entre vos mains.

Robert Bosch France - SAS au capital de 140 400 000 € - 572 067 684 RCS Bobigny

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF PRO

10/17 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ©ZIMAGES